

La directrice provisoire de l'IAE Bretagne Sud

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation ;

Vu la décision de la CFVU de l'Université de Bretagne Sud du 05 mai 2022 relative à la création du Diplôme d'Université « Accompagner la Performance Humaine par le Coaching » ;

Vu la délibération n° 74-2016 du Conseil d'administration de l'Université de Bretagne-Sud du 08 juillet 2016 donnant compétence, en matière de jurys d'examens, aux Directeurs de composante ;

Vu la délibération de la CFVU du 16 juin 2022 approuvant le règlement général des études et des examens de l'Université Bretagne Sud

Arrêté : 24 - 33

Article 1^{er} : le jury du Diplôme d'Université « Accompagnateur de la performance humaine » est constitué de la façon suivante au titre de l'année universitaire 2024/2025 :

DU – APH	
JURY DE DIPLOME	
Président :	Marc DUMAS
Membres :	Céline DELHAYE-JOVIADO Jacques FISCHER-LOKOU Elise MARSOLIER

Article 2 : La fonction de Président, ou de membre de jury ne peut être déléguée. En cas d'empêchement, directrice prend un nouvel arrêté de nomination de jury. Le Président du jury fixe les dates de séance et convoque les membres du jury. Le jury délibère valablement si la moitié + 1 de ses membres au moins est réunie.

Article 3 : la directrice de l'IAR est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Vannes, le 20 novembre 2024

La directrice provisoire de l'IAE,

Gatherine GOULLET



The official stamp is circular with the text "UNIVERSITE BRETAGNE SUD" around the top edge and "IAE BRETAGNE SUD" in the center. A small asterisk is at the bottom. A blue ink signature is written over the stamp.